

Traduction (en)volée ? La traduction américaine de *Journal du voleur* de Jean Genet

Geir Uvsløkk

Volume 51, numéro 1, 2015

Jean Genet, le Québec et l'Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028519ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028519ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Uvsløkk, G. (2015). Traduction (en)volée ? La traduction américaine de *Journal du voleur* de Jean Genet. *Études françaises*, 51(1), 43–52.
<https://doi.org/10.7202/1028519ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, je rends compte de l'histoire de la publication de la traduction américaine de *Journal du voleur* de Jean Genet et je commente quelques différences entre l'édition qui a servi de base pour cette traduction (l'édition Skira) et l'édition qui est actuellement en vente en France (l'édition Gallimard). La première traduction en anglais de *Journal du voleur* (traduit par Bernard Frechtman) fut publiée à Paris, chez Olympia Press, en 1954. Sur la quatrième de couverture se trouvait la notice suivante : « Ne peut être vendu aux États-Unis, ni au Royaume-Uni. » Dix ans plus tard, en 1964, *The Thief's Journal* parut cependant aux États-Unis, chez Grove Press. Si l'on regarde les péritextes de ces deux éditions anglophones, il semble s'agir de deux textes différents : le premier est traduit d'après la première édition publiée de *Journal du voleur* en France, l'édition Skira, tandis que le deuxième se baserait, selon la notice de droits d'auteur, sur l'édition Gallimard, qui a été remaniée par Genet. En réalité, il n'en est rien : la traduction publiée chez Grove Press est identique à celle publiée chez Olympia Press. L'histoire de la publication de *Journal du voleur* en anglais soulève plusieurs questions auxquelles je propose ici des réponses : pourquoi l'édition Olympia ne pouvait-elle être vendue aux États-Unis ? Pourquoi l'édition Skira n'est-elle pas mentionnée comme source pour l'édition Grove ? Et quelles sont les différences entre les deux éditions françaises ? S'ajoute à ces questions un événement curieux, dont je rends également compte : en 1965, le texte de l'édition Olympia est republié aux États-Unis chez Greenleaf Publishing company, qui est rapidement poursuivi en justice par Grove Press, Gallimard, Frechtman et Genet. Et pour une fois, Genet ne se trouve pas sur le banc des accusés, mais parmi les plaignants.

Traduction (en)volée ? La traduction américaine de *Journal du voleur* de Jean Genet

GEIR UVSLØKK

Si Jean Genet est aujourd'hui un nom bien connu dans les cercles universitaires, intellectuels et artistiques aux États-Unis, ce n'est pas uniquement à cause de son engagement auprès des *Black Panthers* dans les années 1970, mais aussi grâce à la précision et à la finesse avec lesquelles l'Américain Bernard Frechtman a traduit ses récits et ses pièces de théâtre en anglais. Il arrive cependant que les traductions de Frechtman ne soient pas entièrement fidèles aux textes français de Genet. Edmund White a déjà montré que certaines expressions de l'argot homosexuel français des années 1930 et 1940 ne sont pas rendues de façon idiomatique dans les traductions américaines : White déplore que Frechtman n'ait pas suivi les conseils de traduction d'Édouard Roditi, un poète anglophone né en France, et un habitué des milieux gays de Paris dans les années 1940. Roditi avait en effet proposé à Frechtman des exemples d'expressions équivalentes dans l'argot homosexuel américain de la même époque¹.

Il existe aussi des différences plus grandes entre la traduction et sa source, dont White ne parle pas dans la biographie riche et volumineuse qu'il a consacrée à Genet. Des lecteurs familiers avec les textes français de Genet et désireux de les lire en anglais remarqueront par exemple plusieurs anomalies curieuses s'ils consultent la traduction du récit le plus connu de l'auteur, *Journal du voleur*. Au début de ce livre, le

1. Voir Edmund White, *Genet. A Biography*, New York, Random House, 1994 [1993], p. 402.

narrateur relate un passage où il est arrêté par des policiers espagnols, qui trouvent sur lui un tube de vaseline «dont l'une des extrémités était plusieurs fois retournée²» — preuve éclatante de sa différence sexuelle. Cet épisode est une illustration exemplaire d'un procédé typique pour Genet : la transformation d'un objet ou d'un événement de honte en un objet ou un événement de gloire. Les policiers se moquent du narrateur et du tube de vaseline et, par conséquent, le narrateur érige ce tube en objet de culte : d'objet méprisable il le transforme en objet admirable et exhibe sa différence avec fierté. Dans l'édition Gallimard de *Journal du voleur*, on trouve au sujet de ce tube le début de phrase suivant : «Le tube de vaseline, dont la destination vous est assez connue [...]» (JVG, 22-23). Or, dans les éditions anglophones, ce début de phrase est traduit comme suit : «*The tube of vaseline, which was intended to grease my prick and those of my lovers*³ [...]». Il y a là, incontestablement, une légère variation, que je me propose d'expliquer dans cet article.

Pour ce faire, je procéderai en quatre étapes : premièrement, j'évoquerai l'histoire de la publication des récits de Genet en France ; ensuite, je présenterai l'histoire de la publication de *Journal du voleur* en langue anglaise ; dans la troisième partie, je me pencherai sur le procès intenté contre l'un des acteurs de la publication de *Journal du voleur* aux États-Unis ; enfin, j'étudierai brièvement les différences entre les deux éditions françaises de *Journal du voleur*. Car il existe bien deux versions de ce récit. Mon propos ici n'est pas simplement d'étudier certaines dissemblances entre les différentes éditions du même texte et de rendre compte de l'histoire de la publication de la traduction de ce texte aux États-Unis, mais aussi et surtout d'attirer l'attention du lecteur sur un fait qui, à ma connaissance, n'a été commenté par aucun critique genétien à ce jour : la traduction de *Journal du voleur* en langue anglaise est basée sur la version originale de ce livre, qui — n'étant tirée qu'à 400 exemplaires — est aujourd'hui presque introuvable en langue française.

2. Jean Genet, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, coll. «Folio», 1982 [1949], p. 21. Dorénavant désigné à l'aide des lettres JVG, suivies du numéro de la page.

3. Jean Genet, *The Thief's Journal* (trad. Bernard Frechtman), New York, Grove Press, 1964, p. 21.

Histoire de la publication des premiers récits de Jean Genet en France

Les cinq premiers récits de Genet, *Notre-Dame-des-Fleurs*, *Miracle de la rose*, *Pompes funèbres*, *Querelle de Brest* et *Journal du voleur* ont tous paru dans des éditions limitées ou hors commerce avant d'être publiés chez Gallimard. *Notre-Dame-des-Fleurs* est d'abord publié en 1943 sans nom d'éditeur (en fait, Robert Denoël et Paul Morihien), ensuite en 1948 aux éditions de l'Arbalète et enfin en 1951 chez Gallimard. *Miracle de la rose* a paru à l'Arbalète en 1946 et ensuite chez Gallimard en 1951. *Pompes funèbres* est publié deux fois sans nom d'éditeur, en 1947 et 1948, avant de paraître officiellement chez Gallimard en 1953. *Querelle de Brest* est également publié deux fois sans nom d'éditeur, en 1947, avant la parution officielle chez Gallimard en 1953. Enfin, *Journal du voleur* est publié sans nom d'éditeur (en fait, Albert Skira) en 1948, avant la publication chez Gallimard en 1949.

Avant la reprise des récits de Genet chez Gallimard, cet éditeur a demandé à Genet de remanier légèrement tous ses textes, en enlevant ou en modifiant certains passages jugés trop érotiques — ou trop pornographiques — afin d'éviter la censure⁴. Or Genet est intervenu bien plus que ne le lui demandait Gallimard : il a également enlevé ou transformé des passages qui n'avaient rien de pornographique, tandis qu'il a laissé plusieurs passages plutôt crus⁵. Ainsi, Genet semble avoir saisi cette occasion pour *retravailler* ses textes, et non seulement pour les épurer. Nous verrons d'ailleurs que le choix d'enlever *certain*s passages érotiques, et d'en laisser d'autres, change nettement le *sens* des textes, et pas seulement leur caractère érotique ou pornographique.

Pour les quatre premiers récits de Genet, il est aujourd'hui facile de se procurer des éditions qui sont identiques, ou presque, aux éditions originales. L'édition Arbalète de *Notre-Dame-des-Fleurs* actuellement en vente est très proche de l'édition originale (Denoël/Morihien), même si elle n'est pas parfaitement identique à celle-ci. Il en va de même de l'actuelle édition Arbalète de *Miracle de la rose*. Pour ce qui est de *Pompes funèbres* et *Querelle de Brest*, Gallimard a republié les textes des

4. Voir Albert Dichy, « Aventures éditoriales », *Le Monde*, 10 septembre 1993, p. 26.

5. Pour des exemples intéressants concernant les passages non-érotiques qui ont été enlevés, je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre : *Jean Genet. Une écriture des perversions*, Amsterdam et New York, Rodopi, coll. « Collection monographique Rodopi en littérature française contemporaine », 2011, p. 127 et p. 182.

versions originales dans la collection « Imaginaire », et les lecteurs ont ainsi facilement accès aux textes originaux. Pour *Journal du voleur*, la situation est malheureusement bien plus compliquée : l'édition originale de ce livre (Skira) fut tirée à seulement 400 exemplaires réservés aux souscripteurs et elle n'a jamais été republiée. La seule version facilement accessible de *Journal du voleur* est donc l'édition Gallimard, censurée par l'auteur, maintenant en livre de poche.

Or, si les lecteurs réussissent à mettre la main sur un exemplaire de l'édition Skira, et s'ils lisent le passage consacré au tube de vaseline, ils y trouveront la phrase suivante : « Le tube de vaseline, dont la destination était de graisser ma queue ou celle de mes amants⁶[...] » L'édition la plus courante de *The Thief's Journal*, l'édition Grove, semble donc être traduite d'après l'édition originale de *Journal du voleur*. Rien n'explique ce choix dans le péri-texte de cette édition. Afin de le comprendre, il faut regarder de plus près l'histoire de la publication de *Journal du voleur* en langue anglaise.

Histoire de la publication de *The Thief's Journal*

À partir de 1949, Bernard Frechtman fait paraître quelques extraits de sa traduction de *Journal du voleur* dans différentes revues et anthologies littéraires, dont une — *New World Writing: Second Mentor Selection* — est publiée aux États-Unis, en 1952⁷. En 1954 paraît, à Paris, chez Olympia Press, la première traduction complète en anglais de *Journal du voleur*. Dans le péri-texte de ce livre se trouve la notice suivante :

Journal du voleur was first published in 1949 in a privately printed edition of four hundred copies. A slightly modified version was published in the same year by the Librairie Gallimard. The present translation follows the original and only complete text, though it incorporates a few footnotes which the author added to the later edition⁸.

6. Jean Genet, *Journal du voleur*, aux dépens d'un ami [Albert Skira], s.l., s.d. [1948/1949]. Édition originale réservée aux souscripteurs, limitée à 400 exemplaires. Exemplaire numéroté (n° 189). Fonds Jean Genet/IMEC, p. 26. Dorénavant désigné à l'aide des lettres JVAS, suivies du numéro de la page.

7. Jean Genet, *The Thief's Journal*, extrait traduit par Bernard Frechtman, *New World Writing: Second Mentor Selection*, New York, New American Library, 1952, p. 285-291. Un extrait a également été publié dans *Transition Forty-Eight*, Paris, n° 4, 15 janvier 1949, p. 66-75, et un autre dans *Merlin*, Paris, vol. II, n° 1, printemps-été 1953, p. 4-14.

8. « *Journal du voleur* fut d'abord publié en 1949 dans une édition privée tirée à 400 exemplaires. Une version légèrement modifiée fut publiée la même année par La Librairie Gallimard. La présente traduction est basée sur le texte original, qui est la seule

Frechtman a donc effectué sa traduction d'après la version originale du livre (l'édition Skira), tout en incorporant les notes de bas de page ajoutées dans l'édition Gallimard, mais en ignorant sciemment les remaniements du texte même. Il s'agit par conséquent d'une sorte de texte hybride, mais il est tout de même facile de répertorier ce qui vient de la première édition (le texte) et ce qui vient de la seconde (les notes en bas de page).

Sur la quatrième de couverture de cette « édition Olympia », on peut lire la phrase suivante : « *Not to be sold in the U.S.A. or U.K.*⁹ ». La raison de cette restriction est un accord conclu entre Maurice Girodias (propriétaire d'Olympia Press) et Gallimard. Probablement, Gallimard craignait-il que le livre soit interdit dans ces deux pays (il le sera en Australie). Et ses craintes étaient bien fondées : comme je l'ai déjà signalé, cette première publication de *The Thief's Journal* eut lieu en 1954, c'est-à-dire trois ans avant le jugement dans le procès pour obscénité intenté contre Allen Ginsberg. Ce jugement, qui déclara non obscènes les descriptions d'amours homosexuelles du recueil de poésies *Howl and Other Poems*, changea en effet considérablement la pratique de la censure aux États-Unis.

Il fallut attendre encore dix ans avant qu'une traduction de *Journal du voleur* ne paraisse aux États-Unis, chez Grove Press, en 1964. Cette traduction est également de la main de Frechtman, mais cette fois, elle est — selon la notice de *copyright* de cette édition¹⁰ — basée sur l'édition Gallimard, qui est un peu moins choquante que ne l'était l'édition originale. Gallimard et Grove espéraient peut-être ainsi échapper à la censure, et leurs vœux se réalisèrent. Dans une critique publiée dans *The New York Times*, l'universitaire Tom F. Driver avoua cependant être surpris que le livre n'ait pas été interdit : « *Can it be that word of what is in his books has not yet got around? Is it his "luck" to ride free into American bookshops on the coat tails of Lady Chatterley's Lover, Tropic of Cancer*

version complète, mais quelques notes de bas de page, ajoutées par l'auteur dans la dernière édition, y sont incorporées. » Jean Genet, *The Thief's Journal* [1954] (trad. Bernard Frechtman), Paris, Olympia Press, The New Traveller's Companion Series (n° 50), 2004, p. 2. Je traduis.

9. « Ne peut être vendu aux États-Unis, ni au Royaume-Uni ». Jean Genet, *The Thief's Journal*, Olympia Press, quatrième de couverture. Je traduis.

10. Jean Genet, *The Thief's Journal* (trad. Bernard Frechtman), New York, Grove Press, 1964, p. 4.

and Fanny Hill¹¹ ? » La référence à ces trois livres n'est pas un hasard. Grâce aux efforts de l'avocat Charles Rembar, entre 1959 et 1966, *L'amant de lady Chatterley*, *Tropique du Cancer* et *Fanny Hill* furent déclarés non obscènes par la justice américaine en raison de leur « mérite littéraire ».

The Thief's Journal reçut des critiques partagées aux États-Unis : le livre fut accueilli avec certaines réserves par John Cruickshank et William Phillips, tandis que Tom F. Driver et Steven Marcus louèrent la lucidité de Genet¹². Dans l'ensemble, les critiques soulignèrent l'importance du livre. L'année suivante, en 1965, l'histoire prit cependant un tour inattendu : le texte de l'édition Olympia fut alors republié chez Greenleaf Publishing Company aux États-Unis, avec la mention suivante : « *This edition follows the original text of the Olympia Press edition, published in Paris ; it is complete and unabridged*¹³. » Il s'agissait d'une simple photocopie de l'édition Olympia, et Greenleaf fut rapidement poursuivi en justice. Et, fait notable, pour une fois, Jean Genet ne se trouvait pas sur le banc des accusés, mais parmi les plaignants.

Grove Press, inc. vs Greenleaf Publishing Company

Le procès opposa Grove Press, les éditions Gallimard, Jean Genet et Bernard Frechtman (les plaignants) à Greenleaf Publishing Company et leurs collaborateurs. Les plaignants accusaient Greenleaf de « *copyright infringement* » (violation des droits d'auteur et des droits de reproduction) du roman français de Genet, *Journal du voleur* (1949) et de l'extrait publié dans le *New World Writing : Second Mentor Selection* en 1952. Les accusés, pourtant, soutinrent qu'ils n'avaient fait que copier

11. « Est-il possible que l'on ne connaisse pas encore le contenu de ses livres ? A-t-il eu la "bonne fortune" d'entrer librement dans les librairies américaines dans le sillage de *L'amant de lady Chatterley*, *Tropique du Cancer* et *Fanny Hill* ? » Tom F. Driver, « A Modern Mercury in Pursuit of Evil », *The New York Times Book Review*, 15 novembre 1964, p. 4. Je traduis.

12. John Cruickshank, « Evil on a Pedestal », *The Saturday Review*, 14 novembre 1964, p. 56 ; William Phillips, « The New Immoralists », *Commentary*, vol. 39, n° 4, avril 1965, p. 66-69 ; Tom F. Driver, « A Modern Mercury in Pursuit of Evil », *The New York Times Book Review*, 15 novembre 1964, p. 4 et 70 ; Steven Marcus, « The Upper Depths », *The New York Review of Books*, 17 décembre 1964, p. 16-17.

13. « Cette édition est conforme au texte original de l'édition Olympia, publiée à Paris ; elle est complète et non abrégée. » Jean Genet, *The Thief's Journal* (trad. Bernard Frechtman), New York, Greenleaf Publishing Company, 1965, cité dans Grove Press, inc. vs Greenleaf Publishing Company, 247 F.Supp. 518 (1965). N° 65-C-677. United States District Court E. D. New York, 4 octobre, 1965, p. 522. Je traduis.

une traduction (l'édition Olympia) qui était dans le domaine public. En effet, personne n'avait enregistré les droits de reproduction pour ce livre aux États-Unis (puisque'il n'allait pas être vendu aux États-Unis), et personne n'avait demandé ce que l'on appelle dans le langage juridique américain une « protection *ad interim* » — une protection provisoire d'un ouvrage publié en dehors des États-Unis.

Le procès visait donc à établir deux choses : premièrement, si Greenleaf avait violé la loi sur les droits de reproduction en photocopiant aussi l'extrait publié en 1952, qui est inclus dans la traduction de 1954 et qui est protégé par des droits de reproduction, et deuxièmement, si Greenleaf avait violé la loi sur les droits d'auteur en copiant le contenu d'un récit écrit en français par Genet. Pour répondre à la première question, il fallait déterminer si les droits de reproduction d'un extrait étaient perdus lorsque cet extrait avait été incorporé dans un texte qui n'était pas protégé par des droits de reproduction. Les documents du procès retracent alors une longue discussion autour d'un autre procès (*Bentley vs Tibbals*) pour établir une éventuelle jurisprudence. En fin de compte, il fut établi par le jugement que Greenleaf n'avait pas violé la loi sur les droits de reproduction en photocopiant l'extrait publié en 1952.

Pour la deuxième question, par contre, il s'agissait de savoir *ce que* Greenleaf avait copié en photocopiant l'édition Olympia — seulement les mots anglais de la traduction, ou le contenu du texte traduit — et dans cette question, le tribunal a tranché en faveur des plaignants : « *Greenleaf copied not only the words of Frechtman, the translator, but also the content and meaning of those words as created in Jean Genet's original biographical story [...]. Greenleaf copied two things, (1) the words and (2) the story*¹⁴. » Même s'il ne fallait pas l'accord du traducteur pour reproduire la traduction, puisque Frechtman n'avait pas demandé les droits de reproduction de l'édition Olympia aux États-Unis et que cette édition de fait était dans le domaine public dans ce pays, il fallait l'accord des ayants droit d'origine : Genet et Gallimard. Le jugement établit par conséquent que Greenleaf a violé les droits d'auteur de Genet et les droits de reproduction des éditions Gallimard.

14. « Greenleaf n'a pas seulement copié les mots de Frechtman, le traducteur, mais aussi le contenu et le sens de ces mots tels qu'ils apparaissent dans l'histoire biographique originale de Jean Genet [...]. Greenleaf a copié deux choses, (1) les mots et (2) l'histoire. » *Grove Press, inc. vs Greenleaf Publishing Company*, 247 F.Supp. 518, p. 524-525. Je traduis.

Signalons cependant que ce jugement contient une erreur, et que certaines informations fournies lors du procès sont inexactes. Un passage central du jugement, établissant que « *There was, in addition, a prominent copyright notice placed upon the Olympia edition which notified the world that it followed the original and only complete text of the publication in 1949 by Libraire [sic] Gallimard*¹⁵ », est en effet erroné, puisque le « texte original » est bien celui de l'édition Skira, et non celui de l'édition Gallimard. Et la notice de copyright placée dans l'édition Grove, indiquant que cette édition est traduite d'après l'édition Gallimard, est trompeuse. Car si l'on prend le temps de feuilleter l'édition Grove (celle de 1964 ou les suivantes), on se rend compte que le texte est identique à celui publié en 1954 chez Olympia. L'édition Grove n'est donc pas basée uniquement sur l'édition Gallimard, mais — comme l'édition Olympia — sur l'édition Skira, enrichie des notes de bas de pages de l'édition Gallimard.

Les différences entre les deux éditions de *Journal du voleur*

Quelles sont donc les différences entre le texte « original et complet » et celui publié par Gallimard ? Genet a peu retravaillé ce texte. Dans le premier exemple cité au début de cet article — « Le tube de vaseline, dont la destination vous est assez connue » / « Le tube de vaseline, dont la destination était de graisser ma queue ou celle de mes amants » —, Genet a remplacé une tournure qui mêle des expressions vulgaires et un style soutenu par une tournure plus pudique. D'autres passages à caractère érotique ont tout simplement été retirés. Ainsi, dans la version française de Gallimard, on ne trouvera pas le passage suivant, qui aurait dû se trouver aux pages 60 et 61 :

I aggravated this foul adventure by an attitude that became an actual disposition. One day, just for the fun of it, Stilitano said to me, / « I'm going to have to stick my prick up your ass. » / « It would hurt, » I said with a laugh. / « Not a bit. I'll put trees in it. » / « Trees » are put into shoes. I made believe to myself that he would put « trees » into his cock so that it would get even bigger, until it became a monstrous, unnamable organ, cultivated specially for my loathing, and not for my pleasure. I accepted this make-believe explanation without disgust¹⁶. (JVAS, 64)

15. « Il y avait, de plus, une notice de copyright bien visible dans l'édition Olympia signalant au monde que cette édition était basée sur le texte original, seule version complète du texte, publiée par La Libraire [sic] Gallimard en 1949. » *Ibid.*, p. 527. Je traduis.

16. « J'aggravais cette aventure immonde par une attitude de l'esprit qui devenait une véritable disposition. Par jeu Stilitano me dit un jour :

Si ce passage a été supprimé par Genet, ce n'est probablement pas uniquement à cause de l'usage de mots comme «bite» et «queue» (*prick* et *cock* dans les éditions anglophones), mais aussi à cause de la présentation explicite du désir homosexuel caché et inassouvi de Stilitano. Dans l'édition Gallimard, ce désir est plus vague, et il est important pour l'intrigue que le narrateur ne puisse rien faire de plus que deviner le fait que Stilitano dissimule un désir homosexuel.

D'autres passages semblent avoir été enlevés uniquement à cause de la présence de vocabulaire érotique : comme un passage où Armand fait peser son pénis¹⁷ (*JVAS*, 152), ou un autre où le narrateur décrit le pénis de Lucien (même s'il est aussi question du fait que le narrateur «possède» le pénis de Lucien comme les dames âgées possèdent leurs plantes¹⁸) (*JVAS*, 161). Un passage particulièrement intéressant, rayé de l'édition Gallimard, concerne la relation entre le narrateur et le personnage Java. Lors de la première apparition de ce personnage dans l'édition Gallimard, lorsque le narrateur raconte que Java aime humilier les filles, nous apprenons seulement qu'une fille vient de l'abandonner pour un «vieux» — parce que les vieux payent mieux — et qu'il «va lui en faire baver» (*JVG*, 118). Dans l'édition Skira, et par conséquent dans la traduction de Frechtman, cela va plus loin. Java déclare ici qu'il va sodomiser cette fille et établit ainsi la sodomie comme moyen de domination ou de punition. Or, dans le paragraphe suivant, on peut lire ce passage :

*When I bugged this handsome twenty-two year old athlete for the first time, he pretended to be sleeping. [...] Deeply threaded by my prick, he becomes something other than himself, something other than my lover. He is a strange part of me which still preserves a little of its own life*¹⁹. (*JVAS*, 121-122)

— Il faudra bien que je plante ma bite.

— Ça me ferait mal, dis-je en riant.

— Penses-tu. J'y mettrai les formes.

Aux chaussures on met des «formes». Je feignis, en moi-même, de croire qu'il mettrait sous forme sa queue afin qu'elle grossisse encore jusqu'à devenir un organe monstrueux, innommable, cultivé spécialement pour ma répugnance, non mon plaisir. J'acceptai cette feinte explication sans dégoût. » Jean Genet, *The Thief's Journal*, Paris, Olympia Press, p. 40, ou New York, Grove Press, p. 55.

17. Voir, dans les éditions en anglais : Jean Genet, *The Thief's Journal*, Paris, Olympia Press, p. 104 et New York, Grove Press, p. 135.

18. Voir, dans les éditions en anglais : Jean Genet, *The Thief's Journal*, Paris, Olympia Press, p. 106-107 et New York, Grove Press, p. 139.

19. «Quand pour la première fois j'enculai ce bel athlète de vingt-deux ans il feignit de dormir [...]. Profondément enfilé par ma queue, il devient autre chose que soi-même, autre chose qu'un ami. C'est une étrange partie de moi qui conserve encore un peu de vie

Ainsi, le narrateur réduit Java à un objet puni ou dominé, à un tel point que celui-ci change complètement et se transforme en une *partie* du narrateur, une partie qui ne conserve qu'un *peu* de vie propre. Java devient ainsi la *propriété* du narrateur. Ici aussi, donc, c'est un passage vulgaire ou pornographique qui est supprimé, mais c'est également un passage où Java est clairement présenté comme autre chose qu'un dominant.

Le jugement de la cour fédérale de New York a formellement établi que la traduction mise en vente par Greenleaf Publishing Company était une traduction volée. Pour les autres éditions de la traduction de Frechtman, y compris celles publiées à partir de 1965 en Angleterre, il semble s'agir d'une traduction *envolée*, dans le sens où cette traduction a apparemment échappé au contrôle de Genet. J'ai pu montrer ici quelques différences entre la première édition de *Journal du voleur* et l'édition définitive, qui a été retravaillée par Genet, non seulement afin d'éviter la censure, mais aussi afin de rendre plus subtil encore un texte qui l'était déjà. Ces différences ne relèvent pas que de l'érotisme : elles sont porteuses de sens. Et grâce au choix d'un traducteur de privilégier une version originale, un texte qui en français est devenu presque introuvable se trouve être facilement disponible en langue anglaise. Les variations entre l'édition originale et l'édition définitive peuvent ainsi être appréciées, non seulement par des spécialistes de l'œuvre de Genet, sillonnant les archives, les bibliothèques et les librairies spécialisées à la recherche d'un des 400 exemplaires de l'édition Skira, mais aussi par tout lecteur ayant une certaine connaissance de la langue anglaise.